



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE
DIRECTION DE LA FAMILLE

TERMES DE REFERENCE JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME RURALE

THEME : « *Mobilisation des femmes rurales vers l'autosuffisance
en riz : gage d'une protection sociale* ».

Octobre 2015

I. Contexte et Justification

Le premier Sommet sur la Promotion économique de la femme rurale s'est tenu les 25 et 26 Février 1992 à Genève sous la présidence de la Reine FABIOLA de Belgique. Ce Sommet a été initié par les épouses des Chefs d'État de Turquie, Égypte, Nigéria, Colombie, Malaisie et Sénégal.

Suite aux recommandations de ce sommet de Genève, la communauté internationale a décrété la célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale le 15 Octobre de chaque année en prélude à la Journée Mondiale de l'Alimentation.

A l'instar des autres pays, le Sénégal, à travers le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, commémore cette journée en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de la Société Civile et toutes les autres structures concernées.

Selon les statistiques de la FAO, les femmes constituent en moyenne 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement. Les 79% des femmes économiquement actives dans les pays les moins avancés déclarent que l'agriculture constitue leur principal moyen d'existence (soit 48 % des femmes économiquement actives dans le monde). De ce fait, les femmes rurales jouent un rôle important dans les économies rurales car elles assurent une grande partie des productions agricoles. Elles fournissent la nourriture, l'eau et les combustibles pour leur foyer et mènent des activités secondaires pour améliorer le niveau de vie de leur famille.

Ainsi, il a été retenu pour cette édition de la Journée Internationale de la Femme rurale le thème suivant : « **Mobilisation des femmes rurales vers l'autosuffisance en riz : gage d'une protection sociale** ».

Au Sénégal, la consommation en riz a fortement augmenté ces dernières années du fait de la croissance démographique, du plaidoyer et de la forte sensibilisation sur le consommer local. Cependant la production du riz local reste insuffisante pour couvrir correctement les besoins.

Ainsi, la problématique de la relance de la production rizicole est inscrite dans les priorités du gouvernement du Sénégal d'où la nécessité d'inclure cette question d'autosuffisance en riz dans les débats actuels.

La mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent qui accorde une place importante à la modernisation de l'agriculture avec une autosuffisance en riz en 2017, sera aussi un moyen pour renforcer l'effectivité des droits économiques des femmes rurales dans un contexte où la protection sociale occupe le centre des politiques publiques du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté. La lutte contre l'insécurité alimentaire et la promotion socioéconomique des femmes demeure un des enjeux majeurs de la protection sociale.

Le choix de la région de Saint Louis pour abriter la cérémonie officielle de la Journée Internationale de la Femme Rurale de l'année 2015 se justifie par l'énorme potentiel de terres irrigables dans la vallée du fleuve Sénégal pouvant assurer plus de la moitié de la production nationale.

II.OBJECTIF GENERAL

Développer des stratégies innovantes en vue d'une autosuffisance en riz, pour une sécurité alimentaire et une protection sociale assurées.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- informer les femmes sur la nécessité d'une production suffisante en riz local et de sa consommation, garantie d'une sécurité alimentaire;
- identifier les besoins des femmes pour une lutte accrue contre la pauvreté en vue d'une meilleure protection sociale ;
- plaidoyer pour une relance généralisée de la culture du riz pour une autosuffisance en 2017.

IV Résultats attendus

- les femmes sont informées sur la nécessité d'une production suffisante en riz local et de sa consommation ;
- les besoins des femmes sont identifiés pour une lutte accrue contre la pauvreté en vue d'une meilleure protection sociale ;

-le plaidoyer est fait avec les autorités pour une relance généralisée de la culture du riz pour une autosuffisance en 2017.

V Méthodologie

Une déclaration médiatisée sera faite la veille de la journée par Madame le Ministre de la Femme. La journée Internationale de la Femme Rurale sera célébrée officiellement le 15 Octobre 2015 par un forum animé par des spécialistes en la matière devant une forte mobilisation et la déclaration nationale lue pour toutes les femmes du monde rural.

VI LIEU : Région Saint-Louis

VII Date : le 15 Octobre 2015

VIII Participants

- Gouvernement
- Parlementaires
- CESE
- PTF
- ONG et OSC
- Personnes Ressources
- Professionnels des Médiats

IX FINANCEMENT

- ONU-Femmes
- Etat du Sénégal